

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mai 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 29.04.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-neuf avril deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP – Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Julie LINGELSER - Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Jean-Charles WILLM donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD
Monsieur Jean-Claude WORRINGEN donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 9 mai 2025

Publié sur le site internet de la commune le 9 mai 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



8. Service Enfance : fixation des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

Les tarifs du service enfance ont fait l'objet d'une refonte en profondeur à compter du 1^{er} septembre 2022. L'objectif de cette évolution était double :

- Ajuster la part de financement du service par la facturation aux familles à hauteur d'environ 50 % des dépenses,
- Rendre les tarifs plus équitables en fonction des revenus des foyers.

Les tarifs ont ensuite été augmentés de 3% au 1^{er} septembre 2024, malgré une inflation bien plus élevée et portant principalement sur les énergies, l'alimentation, et les frais de personnel, qui constituent les principales dépenses du service enfance.

La répartition des coûts entre les différents financeurs pour l'année 2024 s'établit comme suit :

- Facturation aux familles : 54 %
- Reste à charge de la commune : 33 %
- Subvention (principalement de la CAF) : 11 %
- Autres (principalement assurances) : 1 %

L'année 2025 sera marquée par une augmentation des dépenses liée à l'inflation, mais surtout en raison de la facturation par l'Association Syndicale Libre avec un décalage de près de deux ans, des coûts liés au chauffage du bâtiment « Au Fil du Temps » depuis août 2023. C'est pourquoi, afin de poursuivre l'évolution de la répartition des coûts vers un rééquilibrage des financements entre familles et commune, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs du service enfance de 3% à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs du service enfance à compter du 1^{er} septembre 2025, conformément au tableau annexé.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 24 Voix pour

3 contre : Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER - Jean-Charles WILLM (procuration de vote)

Mundolsheim, le 9 mai 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI

Conseil Municipal de Mundolsheim - Séance du 5 mai 2025

- ANNEXE 4 -

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 067-216703090-20250505-DEL20250505PV08-DE



Tarifs Service Enfance

A compter du 1er septembre 2025

1. Accueils périscolaires (uniquement jours scolaires, pour les enfants scolarisés à Mundolsheim)

1a. Restauration Scolaire

Frais de garde	Forfait mensuel*	T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9	EXTERIEUR
	4 MIDIS	13,79 €	19,20 €	23,34 €	24,72 €	27,48 €	41,27 €	48,16 €	54,95 €	68,75 €	82,54 €
	3 MIDIS	10,29 €	14,43 €	17,50 €	18,57 €	20,58 €	30,98 €	36,07 €	41,27 €	51,56 €	61,85 €
	2 MIDIS	6,90 €	9,65 €	11,67 €	12,41 €	13,79 €	20,58 €	24,08 €	27,48 €	34,37 €	41,27 €
	1 MIDI	3,39 €	4,77 €	5,83 €	6,15 €	6,90 €	10,29 €	11,99 €	13,79 €	17,19 €	20,58 €
	Ponctuel	1,17 €	1,63 €	1,98 €	2,10 €	2,33 €	3,50 €	4,08 €	4,67 €	5,83 €	7,00 €
Repas	A additionner aux frais de garde	3,18 €	3,18 €	3,18 €	5,30 €	5,30 €	5,83 €	5,83 €	5,83 €	5,83 €	7,00 €

1b. Accueil périscolaire du soir

Animation soir	Forfait mensuel*	T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9	EXTERIEUR
	4 SOIRS	27,48 €	38,51 €	46,79 €	49,54 €	54,95 €	60,47 €	63,23 €	71,50 €	82,54 €	98,98 €
	3 SOIRS	20,58 €	28,86 €	35,01 €	37,13 €	41,27 €	45,41 €	47,42 €	53,58 €	61,85 €	74,26 €
	2 SOIRS	13,79 €	19,20 €	23,34 €	24,72 €	27,48 €	30,24 €	31,61 €	35,75 €	41,27 €	49,54 €
	1 SOIR	6,90 €	9,65 €	11,67 €	12,41 €	13,79 €	15,17 €	15,81 €	17,82 €	20,58 €	24,72 €
	Ponctuel	2,33 €	3,27 €	3,97 €	4,20 €	4,67 €	5,13 €	5,37 €	6,07 €	7,00 €	8,40 €

1c. Accueil du matin

Accueil du Matin	Demander le dossier d'inscription	T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9	EXTERIEUR
		1,59 €	1,70 €	1,80 €	1,91 €	2,12 €	2,44 €	2,65 €	2,97 €	3,18 €	4,24 €

Accueil soumis à une inscription spécifique

*Forfait : Les formules annualisées correspondent à des inscriptions régulières sur toute l'année scolaire. Les tarifs sont calculés sur une base annuelle, divisé par 10 mois (septembre à

2. Accueils mercredis et extrascolaires (ouvert aux familles extérieures)

2a. Mercredis en période scolaire

Mercredi		T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9	EXTERIEUR
	Journée (sans repas)	7,43 €	10,40 €	12,62 €	13,37 €	14,85 €	16,34 €	17,08 €	19,31 €	22,28 €	26,73 €
	Demi-journée (sans repas)	3,71 €	5,20 €	6,31 €	6,68 €	7,43 €	8,17 €	8,54 €	9,65 €	11,14 €	13,37 €
	Repas (à additionner aux frais de garde)	3,18 €	3,18 €	3,18 €	5,30 €	5,30 €	5,83 €	5,83 €	5,83 €	5,83 €	7,00 €

2b. Vacances Scolaires

Vacances scolaires		T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9	EXTERIEUR
	Semaine 5 jours (sans repas)	33,42 €	46,79 €	56,86 €	60,15 €	66,84 €	73,52 €	76,92 €	86,89 €	100,26 €	120,31 €
	Semaine 4 jours (si jour férié dans la semaine) (sans repas)	26,73 €	37,45 €	45,41 €	48,16 €	53,47 €	58,77 €	61,53 €	69,49 €	80,20 €	96,22 €
	Journée (sans repas)	7,43 €	10,40 €	12,62 €	13,37 €	14,85 €	16,34 €	17,08 €	19,31 €	22,28 €	26,73 €
	Demi-journée (sans repas)	3,71 €	5,20 €	6,31 €	6,68 €	7,43 €	8,17 €	8,54 €	9,65 €	11,14 €	13,37 €
	Repas (à additionner aux frais de garde)	3,18 €	3,18 €	3,18 €	5,30 €	5,30 €	5,83 €	5,83 €	5,83 €	5,83 €	7,00 €

Tarif mensuel	Tarif à l'unité	Repas à l'unité	Forfait hebdomadaire
---------------	-----------------	-----------------	----------------------

Détermination des tranches de tarification										
Quotient Familial mensuel	Familles résidant à Mundolsheim									Hors Mundolsheim
	T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9	EXTERIEUR
	Moins de 350	350 à 600	600 à 750	750 à 1000	1000 à 1250	1250 à 1500	1500 à 1750	1750 à 2000	Plus de 2000	Familles ne résidant pas à Mundolsheim
La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux mensuels édictés par votre CAF, basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.										Pas de nécessité de fournir le QF.

3. Droits d'inscription et pénalités

3a. Droits d'inscription

Des droits d'inscription, d'un montant de **30,00€ par famille**, sont facturés lors de toute nouvelle inscription.

3b. Pénalités de retard

Les deux premiers retards sont facturés au prix d'une garde supplémentaire. A partir du 3ème retard par famille et par mois, un forfait de **12,98€** est facturé.

3. Déduction en cas de fermeture exceptionnelle de service

En cas de fermeture exceptionnelle du service à l'initiative de la collectivité et non anticipée, une déduction, correspondant à un temps d'accueil ponctuel « accueil midi » + « repas » et/ou « accueil du soir » sera déduit du forfait mensuel (en fonction du forfait souscrits) :

	T.1	T.2	T.3	T.4	T.5	T.6	T.7	T.8	T.9	EXTERIEUR
frais garde	1,17 €	1,59 €	1,93 €	2,04 €	2,27 €	3,40 €	3,97 €	4,53 €	5,67 €	6,80 €
repas	3,18 €	3,18 €	3,18 €	5,30 €	5,30 €	5,83 €	5,83 €	5,83 €	5,83 €	7,00 €
TOTAL 1 midi	4,35 €	4,77 €	5,11 €	7,34 €	7,57 €	9,23 €	9,80 €	10,37 €	11,50 €	13,80 €
animation soir	2,33 €	3,27 €	3,97 €	4,20 €	4,67 €	5,13 €	5,37 €	6,07 €	7,00 €	8,40 €